

République Française

N° 2023-128

Ville de Draguignan

Membres		
Membres afférents au Conseil Municipal	Membres en exercice	Votants
39	39	32

**CONSTRUCTION DE 20 LOGEMENTS POUR ÉTUDIANTS ET JEUNES ACTIFS
AU 63 RUE DE TRANS À DRAGUIGNAN PAR LA SAIEM DE DRAGUIGNAN -
ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION D'ÉQUIPEMENT**

Mairie de Draguignan

**EXTRAIT des Registres des Délibérations du Conseil Municipal
de la Ville de Draguignan**

Séance du 20 septembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 20 septembre à 17H00, le CONSEIL MUNICIPAL, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Richard STRAMBIO, Maire.

PRÉSENTS :

RICHARD STRAMBIO, CHRISTINE PRÉMOSELLI, GRÉGORY LOEW, SOPHIE DUFOUR, CHRISTINE NICCOLETTI, JEAN-YVES FORT, BRIGITTE DUBOUIS, ALAIN HAINAUT, STÉPHAN CÉRET JACQUET, ALAIN VIGIER, BRUNO SCRIVO, ANNE-MARIE COLOMBANI, RICHARD DEVILETTE, SYLVIANE NERVI SITA, MARTINE ZERBONE, FRANÇOISE MAURICE, JEAN-PIERRE SOUZA, ÉVELYNE LORCET, RICHARD TYLINSKI, OLIVIER GORDE, MAGALI TROIN DAL VECCHIO, LAURELINE AUBOURG BASTIANI, JEAN-DANIEL SANTONI, CHRISTINE VILLELONGUE, JEAN-BERNARD MIGLIOLI, CAMILLE DIQUELOU, FREDERIC RENAULD

PROCURATIONS :

HUGUES BONNET À BRUNO SCRIVO, LISA CHAUVIN À CHRISTINE NICCOLETTI, BERNARD BONNABEL À CHRISTINE PRÉMOSELLI, MARIE-CHRISTINE GUIOL À OLIVIER GORDE, CHRISTIAN MAMECIER À SYLVIANE NERVI SITA

ABSENTS : RENÉ DIES, FRANCK GRIGOLO, PHILIPPE SCHRECK

RETRAIT ADMINISTRATEURS SAIEM : FRANÇOIS GIBAUD, SYLVIE FRANÇIN, DANIELLE ADOUX COPIN, MICHEL PONTE

Secrétaire de Séance : CAMILLE DIQUELOU

Publié le : - 2 OCT. 2023

RAPPORTEUR : RICHARD STRAMBIO

Dans le cadre du programme « Action Cœur de Ville » le développement de l'enseignement supérieur est l'une des priorités, marquée par la concrétisation du futur Pôle d'Enseignement Supérieur de la Dracénie (PESD) « Terre de Campus », qui accueillera dès la rentrée 2023 la Haute Ecole du Travail et de l'Intervention Sociale (HETIS) dans les locaux du site Gilet, avec l'arrivée dans un premier temps d'une cinquantaine d'élèves.

Corrélativement à cette ambition d'accueillir des étudiants sur notre territoire, une offre de logements adaptée doit être mise en place, proche du futur PESD, et toujours dans l'optique de revitaliser le centre-ville. En effet, la Ville de Draguignan ne dispose actuellement que d'une seule résidence étudiante, située en centre-ville, de 63 logements. Construite au début des années 80, elle est propriété de la SAIEM de Construction de Draguignan qui la gère et refuse chaque année de nombreuses demandes.

La Ville a ainsi mandaté l'Etablissement Public Foncier Provence-Alpes-Côte d'Azur pour acquérir l'immeuble situé au 63 rue de Trans et a confié à la SAIEM de Construction de Draguignan sa restructuration complète pour y réaliser des logements pour étudiants et jeunes actifs.

Cet ancien hôtel particulier sera rénové, en alliant mise en valeur du patrimoine et modernité technologique, pour créer des studios meublés pour accueillir étudiants et jeunes actifs, en financement PLS. Les logements ainsi créés prendront place, sur trois niveaux, autour de la cour historique de l'immeuble. Après discussions avec l'Architecte des Bâtiments de France, les logements seront décomposés comme suit : 12 T1, 7 T2 et 1 T3. Ce projet renforcera donc l'offre locative avec une seconde résidence étudiante, et renforcera la présence d'étudiants dans le centre ancien, contribuant à accroître la mixité sociale et la vie de la cité.

Le coût total de l'opération s'élève à 3 016 092 € TTC, financé en partie par des fonds propres et emprunts et subventions réparti comme suit :

- *Subventions Action Logement et DPVa : 415 860 €*
- *Emprunts : 2 008 014 €*
- *Fonds propres : 363 098 €*
- *Subvention Ville : 230 000 €*

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé qui précède, À L'UNANIMITÉ

- attribue une subvention d'équipement à la SAIEM de construction de Draguignan à hauteur de 230 000 € pour le financement de l'opération de réalisation de 20 logements pour étudiants et jeunes actifs décrite ci-dessus.

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente délibération,



Richard STRAMBIO

Maire de Draguignan
Président de Dracénie Provence Verdon agglomération
Conseiller régional

Secrétaire de séance :